



## PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction des finances publiques  
de la Guyane

### **Arrêté n° 2016-013-0002 du 13 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes**

LE PREFET DE LA REGION GUYANE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2016-011-0042 du 11 janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Claude HERNANDEZ, Directeur régional des finances publiques de la Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Guyane,

### **ARRETE**

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Jean-Claude HERNANDEZ, Directeur régional des finances publiques de la Guyane, par l'article 2 de l'arrêté du 11 janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Claude HERNANDEZ à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Guyane, sera exercée par M François VILLENEUVE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service France Domaine.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par :

- M Guy VAISSIERE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle Gestion publique,
- Mme Claire HERNANDEZ, inspectrice des finances publiques,
- Mme Brigitte SAINTE-ROSE, inspectrice des finances publiques,
- M. Yvan NAJERA, inspecteur des finances publiques.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 13 janvier 2016

Pour le Préfet,

signé

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ